



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 26 janvier 2021

## La mobilisation des AED doit se poursuivre et s'amplifier

Dès le 19 janvier a constitué le début l'acte 2 du mouvement des AED : une semaine de mobilisation, de grèves et d'actions locales. Aujourd'hui, la participation des assistant-e-s d'éducation (AED, AP et APS) à la journée de grève intercatégorielle dans l'éducation du mardi 26 janvier a été massive.

La colère gronde dans les vies scolaires : les équipes sont épuisées face à une charge de travail en constante augmentation, notamment avec la crise sanitaire, et parfois en dehors de tout cadre réglementaire : les AED sont ainsi sollicité-e-s pour remplacer les enseignant-e-s absent-e-s, voire prendre en charge les élèves suspecté-e-s d'avoir contracté la Covid en raison du manque d'infirmiers et d'infirmières dans les établissements.

Les conditions de travail dégradées viennent s'ajouter à la précarité des AED. Les AED sont rémunéré-e-s au SMIC sans progression de carrière, sans formation, et avec bien souvent des temps partiels imposés. Au bout de six années (et autant, voire davantage de contrats de travail), les AED sont remercié-e-s sans indemnité.

Le mouvement qui est né le 1er décembre dernier, lors de la journée nationale de grève des assistant-e-s d'éducation est inédit depuis la création du contrat d'AED en 2003. Il tire sa force de l'auto-organisation des concerné-e-s en collectifs locaux puis en coordination nationale. Ce mouvement ne doit pas s'arrêter là et SUD éducation soutiendra toutes les initiatives à venir.

Certain-e-s chef-fe-s d'établissement tentent d'entraver la grève en toute illégalité avec des menaces de non-renouvellement et de sanctions disciplinaires, des remplacements des grévistes, ordres de réquisition illégaux, informations erronées sur le droit de grève..

**Ne nous laissons pas intimider !**

**SUD éducation se tient aux côtés des collègues qui subissent les pressions d'une hiérarchie autoritaire !**

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



SUD éducation rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel.

SUD éducation dépose un préavis de grève généraliste pour toute l'année.

**SUD éducation revendique :**

- **la titularisation sans condition de tous les personnels assistant-e-s d'éducation qui le souhaitent par la création d'un statut d'éducateur-trice scolaire ;**
- **l'augmentation des salaires et la baisse du temps de travail ;**
- **la suppression du forfait nuit en internat ;**
- **l'obtention de la prime REP/REP+ pour tous les personnels travaillant en éducation prioritaire ;**
- **le recrutement massif de personnels AED et la fin du recrutement par les chef-fe-s d'établissement : pour un recrutement académique ;**
- **l'accès à une formation initiale et continue et l'augmentation du crédit d'heure pour formation ;**
- **du matériel de protection fourni par l'employeur et le versement de la prime Covid.**